

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 1
- Absents : 2
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 08 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de novembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice GENTES Laurent
 GRAIL Jérôme PERBET Yoann ROUSSET Cédric

Absent(s) excusé(s) : DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence

Secrétaire de séance : ROUSSET Cédric

DENEIGEMENT 2024-2025

Comme l'année dernière, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Ribes TP basée aux Etables pour réaliser le déneigement des voies communales pendant l'hiver 2024-2025.

Les tarifs proposés restent identiques à ceux de la saison précédente, à savoir : un forfait mensuel de 20 heures à 80 € HT de l'heure et une facturation de toute heure supplémentaire à 80 € HT de l'heure. La convention s'étalerait sur la période du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2024 au 15 mars 2025 selon les tarifs indiqués ci-dessus ;
- **Inscrit** les crédits nécessaires au chapitre 011 ;
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention de déneigement avec l'entreprise Ribes TP.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20241112-2024_025-DE
Reçu le 19/11/2024